

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

18 Mai 2022



Date d'affichage

18 Mai 2022



Nombre de conseillers



En exercice 29

Présents 21

Votants 29

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 MAI 2022 A 19 H 30

La séance est présidée
par Monsieur François GAINETTE
1^{er} Adjoint au Maire

ÉTAIENT PRESENTS :

Mesdames LAINÉ – BIEN - MATHIEU – DUBOIS – LAQUIEZE – LEGER -
CHARPENTIER – BECRET - GOUVENAUX - PEREZ
Messieurs GAINETTE - BRUNI – MAÏDA – CHAUFFERT - PIGNY – HATAT -
DOMANGE - CHERRONNET – LOMBARD - DECLUY - KISKELL

POUVOIR :

Madame Sylvie BUTIN à Monsieur François GAINETTE
Monsieur Jean-Pierre GAUMONT à Monsieur Bertrand CHAUFFERT
Madame Sylvie LANGE à Monsieur Bernard HATAT
Madame Marie-Geneviève VIRASSAMY PADEYEN à Monsieur Patrick KISKELL
Madame Valérie ABITBOL à Monsieur Jean-Pierre MAIDA
Madame Valérie PIRSON à Monsieur Michel BRUNI
Monsieur Paul LEGER à Madame Nathalie BIEN
Monsieur José KAPPE SOPIO à Madame Rose-Marie LAINÉ

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Evelyne PEREZ a été désignée secrétaire de séance.



Le procès-verbal de la séance du 28 Mars 2022 a été approuvé à l'unanimité

**N° 2022/30 – OBJET : APPLICATION DES NOUVEAUX TARIFS
DE MISE A DISPOSITION DES SALLES MUNICIPALES**

**N° 2022/30 – OBJET : APPLICATION DES NOUVEAUX TARIFS
DE MISE A DISPOSITION DES SALLES MUNICIPALES**

Par délibération n° 2022-25 du 28 Mars 2022, le Conseil Municipal a approuvé les nouveaux tarifs de mise à disposition des salles municipales à compter du 1^{er} Avril 2022.

Il convient de préciser que ces tarifs s'appliqueront uniquement aux conventions de location/mise à disposition signées à compter du 1^{er} Avril 2022.

- Vu l'avis favorable de la Commission « Finances » réunie le 17 Mai 2022,
- Considérant l'exposé qui précède,

Il est proposé au Conseil Municipal :

⇒ de **DECIDER** l'application des nouveaux tarifs de mise à disposition des salles municipales uniquement pour les conventions de location/mise à disposition signées à compter du 1^{er} Avril 2022.

⇒ d'**AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées :

Pour	29
Abstention	0
Contre	0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Premier Adjoint
François GAINETTE
par suppléance pour le Maire empêché

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie le **27 Mai 2022**.

Pour extrait conforme

Le Premier Adjoint
François GAINETTE
par suppléance pour le Maire empêché